

SAINT-BEAUZIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2013

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt-neuf mars deux mil treize à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 22 mars 2013 adressée par Monsieur Hervé CORGER, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ASTIER Raymond, BOISSAT Paul, CHAPEY Gérard, CHARCOT Catherine, CHAUVE Pierre, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DEBAIN Christiane, DUPUIS Alain, GIRAUDET Thierry, JEAN Brigitte, MITON Sophie, MIZOULE Jacqueline, PEREZ Pierre, RASTOIX Pascale

Monsieur BOILE Antoine est arrivé en cours de séance.

Pouvoirs : Mme FAYARD Monique à M. ASTIER Raymond
M. FOURNIER Michel à M. BOISSAT Paul
Mme BERNARD Sylvie à Mme DEBAIN Christiane

Secrétaire de séance : Mme Catherine CHARCOT

Secrétaire administrative : Mme Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire propose de rajouter 6 délibérations à l'ordre du jour :

- Création d'un réseau séparatif place de la Gare / route de Riom
- Demande de subvention au Conseil général : séparatif place de la Gare / route de Riom
- Demande de subvention à l'Agence de l'eau : séparatif place de la Gare / route de Riom
- Mise en auto-surveillance des installations d'assainissement
- Demande de subvention au Conseil général : mise en auto-surveillance des installations d'assainissement
- Demande de subvention à l'Agence de l'eau : mise en auto-surveillance des installations d'assainissement

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Comptes Administratifs 2012 :- Commune – Assainissement – Biens de sections
- Comptes de gestion 2012
- Affectations des résultats
- Taux d'imposition
- Budget 2013 : - Commune – Assainissement – Biens sections
- Tickets restaurant
- Surtaxe d'assainissement 2013
- Travaux Ecole : validation du Lot 8
- Avenant n° 1 - Lot Ecole
- Ecole : Autorisation de programme
- Convention « Satese » : renouvellement
- Encaissement de chèques d'indemnisation de sinistres
- Informatique : contrat de maintenance
- Autorisation de signature du contrat Dactyl « Maintenance »

- Baux : autorisation de signature
- SBA : référents communaux
- Ecole : rythmes scolaires pour la rentrée 2013
- Questions diverses

1- COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Arrivée de monsieur Alain Dupuis à 20 h 10.

Monsieur Pierre Pérez présente aux élus le compte administratif 2012 de la commune.

◆ COMMUNE

• FONCTIONNEMENT :

Les dépenses s'élèvent à 1 248 539.07 €

011 Charges à caractère général	397 705.71 €
012 Charges de personnel	548 767.05 €
65 Charges de gestion courante	175 436.24 €
66 Charges financières	50 589.47 €
042 Opérations d'ordre	72 951.00 €
014 Atténuation de produits	2 847.00 €
67 Charges exceptionnelles	242.60 €

Les recettes s'élèvent à 1 885 510.54 €

013 Atténuation de charges	72 250.93 €
70 Produits et service	90 438.03 €
73 Impôts et taxes	933 209.12 €
74 Dotations et participations	370 497.62 €
75 Produits de gestion courante	45 753.52 €
76 Produits financiers	7.88 €
77 Produits exceptionnels	62 472.58 €
042 Opération d'ordre	6 095.52 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	304 785.34 €

Soit un excédent de fonctionnement 2012 de **636 971.47 €**

M. Astier, doyen de l'assemblée, a procédé au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

• INVESTISSEMENT :

Les dépenses s'élèvent à 894 154.74 € :

• Equipement ou travaux	509 582.32 €
• Remboursement du capital des emprunts	62 915.35 €
• Créance EPF-Smaf	19 502.31 €
• Remboursement TLE	992.00 €
• Immobilisations incorporelles	28 597.92 €
• Opérations d'ordre	6 095.52 €
• Opérations patrimoniales	9 430.08 €
• Déficit reporté	257 039.24 €

Les recettes s'élèvent à 998 098.34 € :

- Subventions perçues pour les travaux : 41 126.44 €

- de l'affectation du résultat de fonctionnement 2011 qui s'élève à 398 069.94 €
- Remboursements du fonds de compensation de la TVA concernant les travaux payés en 2010, qui s'élèvent 32 426.00 €
- Taxes locales d'équipement pour un montant de 28 621.00 €
- Amendes de police : 15 000.00 €
- Emprunts : 400 473.88 €
- Opérations patrimoniales : 9 430.08 €
- Opération d'ordre : 72 951.00 €
- soit un excédent d'investissement de **103 943.60 €**

M. Astier, doyen de l'assemblée, a procédé au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

Détail par opération « Equipement ou travaux »

	DEPENSES	RECETTES
Espace Sportif	2 096.35 €	
Voirie urbaine	8 634.67 €	
Stade	333 306.78 €	41 126.44 €
Voirie rurale	17 641.00 €	
Espace culturel	1 057.28 €	
Matériel de voirie	11 161.27 €	
Ecole	45 372.65 €	
Bâtiment divers	4882.07 €	
Salle des fêtes	293.02 €	
Epinet Réseaux secs	52 819.86 €	
Mairie	11 435.90 €	
Bâtiment rue du Couvent	14 899.47 €	
Cimetière	5 982.00 €	
Total	509 582.32 €	41 126.44 €

Chacune de ces opérations a été VOTÉE À L'UNANIMITÉ en dépenses et en recettes :

- **Affectation du résultat de fonctionnement**

Compte tenu de l'excédent d'investissement de 103 943.60 €, des restes à réaliser de 687 869.16 € en dépenses et 390 461.00 € en recettes, le Conseil municipal décide d'affecter 193 464.56 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

◆ **ASSAINISSEMENT** « M49 »

Monsieur Pierre PEREZ présente aux élus le compte administratif 2012 du budget assainissement.

• **FONCTIONNEMENT :**

Compte	DEPENSES	BU 2012	CA 2012
6061	Fournitures non stockables		0.00
6068	Autres matières fournitures	10 000.00	0.00
615	Entretien et réparations	14 702.33	0.00
622	Mission d'assistance	2 500.00	1 937.70
627	frais bancaires	0.00	300.00
66111	Frais financiers	33 227.00	33 226.82
6811/042	Dotation aux amortissements	65 656.00	65 655.02
673	Remboursement Semerap surtaxe	11 267.64	11 267.64
023	Virement à la section Investissement		
	TOTAL	137 352.97	112 387.18
RECETTES			
002	Résultat reporté d'exploitation	39 687.97	39 687.97
70611	Surtaxe d'assainissement	67 000.00	76 165.00
70128	Droits de branchement	420.00	840.00
74	Prime Agence Bassin Loire-Bretagne		
777/042	Reprise de subvention	30 245.00	30 245.00
	TOTAL	137 352.97	146 937.97
			34 550.79

M. Astier, doyen de l'assemblée, a procédé au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

INVESTISSEMENT :

Compte	DEPENSES	total 2012	CA 2012	RAR 2012
1641	Emprunts/remboursement Capital	16 304.00	16 303.17	
	assainiss rue Riom et stade	54 311.00		54 311.00
203	assa rue pt neuf + gds espaces	5 717.00		
2158	Autres travaux	29 411.84		
139/040	Amortissement subvention investiss	30 245.00	30 245.00	
2313	Immobilisations corporelles	548 768.09	472 737.80	55 000.00
2762	Autre Immobilisaton financière	87 360.00	81 542.65	
	Etude faisabilité targnat puy chany	15 000.00	10 213.84	
	TOTAL	787 116.93	611 042.46	109 311.00
	RECETTES			
001	Résultat reporté investissement	88 809.31	88 809.31	
1641	Emprunt	200 000.00	200 000.00	
021	virement de la section fonctionnement	0.00		
2313	Immobilisations en cours	87 360.00	81 542.65	
1311	subv AGENCE de l'eau/EPINET	121 730.62	36 519.18	85 211.44
1313	Subv CONSEIL Gal/réseau Epinet	136 201.00	44 331.58	91 869.42
2158	Autres	0.00		
2813/040	Amortissement construction	56 639.00	56 639.00	
28158/040	Amortissement installation matériel outillage	9 017.00	9 016.02	
2762	Autres Immobilisatlons financières	87 360.00	81 542.65	
	TOTAL	787 116.93	598 400.39	177 080.86
		0.00	-12 642.07	

M. Astier, doyen de l'assemblée, a procédé au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

- **Affectation du résultat de fonctionnement**

Compte tenu du déficit d'investissement de 12 642.07 €, des restes à réaliser de 109 311.00 € en dépenses et 177 080.86 € en recettes, Monsieur PEREZ propose de conserver les 34 550.79 € en fonctionnement.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

◆ **BIENS DE SECTIONS** : EPINET et PUY-CHANY

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	2012			2012	
	BU	CA		BU	CA
Entretien terrains	6 711.72 €	0.00 €			
Entretien voirie	6 300.00 €	0.00 €	Revenus des immeubles	2 500.00 €	3 044.12 €
taxes foncieres	2 000.00 €	1 467.00 €	Résultat reporté	12 511.72 €	12 511.72 €
virement section investissement					
Total	15 011.72 €	1 467.00 €	Total	15 011.72 €	15 555.84 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Plaques rues	505.00 €	0.00 €	Résultat reporté	505.00 €	505.00 €
enrobes impasse pommeraie Epinet			Exced fonct capitalisé		
			virement de sect fonctionnement		
Total	505.00 €	0.00 €	Total	505.00 €	505.00 €
EXCEDENT FONCTIONNEMENT		14 088.84 €			
EXCEDENT INVESTISSEMENT		505.00 €			

M. Astier, doyen de l'assemblée, a procédé au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

- **Affectation du résultat de fonctionnement**

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2012 Monsieur PEREZ propose de conserver les 14 088.84 € en fonctionnement.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

2- COMPTES DE GESTION 2012

Les comptes de gestion du percepteur, en tout point identiques aux comptes administratifs sont acceptés à l'unanimité.

3- TAUX D'IMPOSITION 2013

M. le Maire explique à l'assemblée que l'adhésion au SMTC et la réalisation d'investissements importants sur notre commune, en particulier avec le programme de rénovation de l'école publique, impactent de façon conséquente le budget communal, nécessitant de continuer la progression des taux d'imposition, de manière modérée mais régulière.

La commission Finances propose aux élus une augmentation de 2 % des taux de la taxe habitation, du foncier non bâti et du foncier bâti, soit :

Taxe habitation de 10.53 % à 10.74 %

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

Foncier bâti de 11.41 % à 11,64 %

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

Foncier non bâti de 73.19 % à 74.65 %

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

4- SURTAXE D'ASSAINISSEMENT 2013

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il convient de fixer pour l'année 2013 le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune, et rappelle que l'année précédente la redevance d'assainissement se décomposait comme suit :

2012 :

- Sur la consommation : 1.00 € HT par m³

Il explique que malgré les travaux importants réalisés à Epinet, il n'apparaît pas nécessaire actuellement d'augmenter la surtaxe d'assainissement.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de fixer la redevance d'assainissement pour :

2013 :

- Sur la consommation : 1.00 € HT par m³

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

Arrivée de M. Antoine BOILE à 21 h 05

5- BUDGETS 2013

◆ COMMUNE

Le budget proposé pour l'année 2013 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 948 714.17 € pour la section de fonctionnement et 2 049 215.16 € en investissement.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	BU 2013	DEPENSES	TOTAL 2013
Charges à caractère général	627 469.17 €	Remboursements d'emprunts	78 100.00 €
Charges de personnel	591 704.00 €	Travaux	1 886 146.16 €
Opérations d'ordre entre sections	18 834.00 €	Dotations fonds divers réserves	0.00 €
Autres charges de gestion courant	299 025.00 €	Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00 €
Virement à la section d'investissement	335 891.00 €	Opérations d'ordre (040)	25 000.00 €
atténuation de produits	4 000.00 €	Immobilisations incorporelles	40 000.00 €
Charges financières	71 791.00 €	Autres immobilisations financières	19 969.00 €
		Produits cessions d'immobilisation	
	1 948 714.17 €	TOTAL	2 049 215.16 €
RECETTES		RECETTES	
Excédent fonctionnement	443 506.91 €	Virement de la section de fonctionnement	335 891.00 €
Atténuation de charges	65 000.00 €	Dotations fonds divers(FCTVA, TLE + 1068)	236 085.56 €
Opérations d'ordre entre sections	25 000.00 €	Solde d'exécution d'investissement reporté	103 943.60 €
Produits des services	106 750.00 €	plus ou moins value cession immobilisat	0.00 €
Impôts et taxes	903 465.26 €	Subventions	0.00 €
		vente terrain 2111	0.00 €
Dotations et participations	357 992.00 €	Immobilisations	0.00 €
Autres produits gestion courante	45 000.00 €	Emprunts	800 000.00 €
Produits financiers		Opérations d'ordre	18 834.00 €
		Opérations patrimoniales	0.00 €
Produits exceptionnels	2 000.00 €	Subventions pour travaux	554 461.00 €
	1 948 714.17 €	TOTAL	2 049 215.16 €

❖ FONCTIONNEMENT :

011 : Charges à caractère général : elles s'élèvent à 627 469.17(dont fonds de roulement pour un montant de 94 233.00 €).

VOTE : POUR à l'unanimité

012 : Les charges de personnel sont proposées à hauteur de 591 704.00 €. Cette prévision prend en compte les avancements et reclassements réglementaires et l'organisation des remplacements du personnel.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

65 : Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 299 025.00 €.

- La commission propose de continuer à faire progresser l'indemnité des élus pour se rapprocher d'une indemnité de maire **d'environ** 1000€ par mois net en fin de mandat, ce qui paraît être pour les élus une indemnité juste par rapport à cette fonction. Pour l'année 2013, à compter du mois de mai, l'indemnité du maire sera de 1102,42 € brut soit 967.77 € net et celle des adjoints de 430.32 € brut soit 385.35 € net.
- La contribution au SDIS s'élève à 55 835 €.
- Contrat d'association avec l'OGEC : 503.03€ par enfant
- Subventions : 3 000.00 € seront versés au CCAS et 21 890.00 € seront versés aux diverses associations de la commune, selon la répartition suivante :

CCA	5 741.00
CCA subvention exceptionnelle	200.00
FJEP	3 085.00
USSB	2 465.00
CLUB FORMATEURS LIMAGNE	258.00
TENNIS ET LOISIRS	1 996.00
CLUB DE L'AMITIE	1 204.00
CLUB DE L'AMITIE Subvention exceptionnelle	147.00
SAPEURS POMPIERS	938.00
ASS. JEUNES POMPIERS	210.00
CHASSE	657.00
APEL	334.00
FCPE	390.00
SOCIETE DE PECHE	326.00
UNC	253.00
ASS. DES COMMERCANTS ET ARTISANS	216.00
PREVENTION ROUTIERE	153.00
COMICE AGRICOLE	100.00
TWIRLING	811.00
ASS BD EN LIMAGNE	1 000.00
OGEC	1 406.00

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

66 : Charges financières : les intérêts s'élèvent en 2013 à 71 791,00 € (soit 68 500,00 € d'intérêts des emprunts et 3 291,00 € d'intérêts EPF-Smaf)

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

042 : Opérations d'ordre entre sections : 18 834,00 €

VOTE : POUR à l'unanimité

023 : Virement à la section d'investissement : 335 891.00 €

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

En recettes de fonctionnement :

L'excédent de l'année 2012 a été affecté pour 443 506.91 €

70 : Les produits des services sont proposés à 106 750.00 €
VOTE : POUR à l'unanimité des présents

73 : Le produit des impôts et taxes s'élève à 903 465.26 € (les contributions directes s'élèvent à 705 541.00 €, la part de la taxe professionnelle unique perçue par Saint-Beauzire est de 162 510.26 €, soit 37 131,00 € d'attribution de compensation et de, 125 378,54 € de dotation de solidarité communautaire.
VOTE : POUR à l'unanimité des présents

74 : Les dotations et participations de l'Etat et des collectivités s'élèvent à 357 992.00 € dont 257 644 € de dotation forfaitaire.
VOTE : POUR à l'unanimité des présents

75 : Les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles) sont prévus à 45 000,00 €.
VOTE : POUR à l'unanimité des présents

77 : Les produits exceptionnels s'élèvent à 2 000,00 €.
VOTE : POUR à l'unanimité

013 : Le chapitre atténuation de charges concerne le remboursement des absences de personnel et les aides de l'Etat pour les contrats aidés. Il est évalué à 65 000.00 €.
VOTE : POUR à l'unanimité des présents

042 : Les opérations d'ordre entre sections se montent à 25 000,00 €.
VOTE : Pour à l'unanimité des présents

❖ **INVESTISSEMENT** :

Les dépenses d'investissement sont constituées d'achats d'équipement ou de travaux réalisés sur la commune, et du remboursement du capital des emprunts.

• **En dépenses non affectées :**

Le remboursement des emprunts s'élève à 76 600 €
Créance à l'EPF-Smaf : capital 19 969,00 €
Achat de terrain : 40 000.00 €
VOTE : POUR à l'unanimité des présents

• **En recettes non affectées :**

Le solde d'exécution d'investissement reporté s'élève à 103 943.60 €.
Le virement de la section de fonctionnement s'élève à 335 891 €.
L'affectation du résultat de fonctionnement s'élève à 193 464.56 €.
Le fonds de compensation de la TVA est de à 33 821,00 €.
La taxe locale d'équipement est de 8 800.00 €.
Les opérations d'ordre entre sections s'élèvent à 18 834,00 €.
Emprunt : 600 000 €
Ligne de trésorerie : 200 000 €
VOTE : POUR à l'unanimité des présents

Les opérations suivantes ont été **votées à l'unanimité** en dépenses et en recettes :

	DEPENSES	RECETTES
Espace sportif	18 700.00	3 100.00
Voirie urbaine	47 822.00	
Stade	47 028.00	8 900.00
Voirie rurale	6 567.00	
Espace culturel	2 080.00	
Matériel de voirie	13 616.00	
Ecole	1 007 867.00	152 000.00
Bâtiment divers	4 900.00	
Salle des fêtes	300.00	
Restaurant scolaire	500.00	
Mairie	1 250.00	
Cimetière	3 500.00	
Zone Pilote d'Habitat	30 000.00	
Bâtiment rue du Couvent	14 147.00	
Total	1 198 277.00	164 000.00

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

Les « reste à réaliser » pour les opérations au 31 décembre 2012 s'élèvent à :

Dépenses : 687 869.16 €

Recettes : 390 461.00 €

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

◆ **BIENS DE SECTIONS** : EPINET et PUY-CHANY

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
	2013			2013
	BU			BU
Entretien terrains	5 088.84 €			
Entretien voirie		7083	Revenus des immeubles	3 000.00 €
taxes foncieres	2 000.00 €	002	Résultat reporté	14 088.84 €
virement section investissement	10 000.00 €			
Total	17 088.84 €		Total	17 088.84 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
Plaques rues	1 849.00 €	001	Résultat reporté	505.00 €
enrobes impasse pommeraie E	8 656.00 €	1068	Exced fonct capitalisé	
		021	virement de sect fonctionneme	10 000.00 €
Total	10 505.00 €		Total	10 505.00 €

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

◆ **ASSAINISSEMENT « M49 »**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BU 2013	DEPENSES	RàR 2012	2013	total 2013
Fournitures non stockables		Emprunts/remboursement Capital		23 000,00	23 000,00
Autres matières fournitures	8 779,79	Résultat reporté investissement		12 642,07	12 642,07
Entretien et réparations	23 000,00	assainiss rue Riom et stade	54 311,00		54 311,00
		Assainissement place de la gare		38 416,00	38 416,00
Mission d'assistance DDT et SATESE	9 240,00	Télé-surveillance STEP		26 100,00	26 100,00
frais bancaires		Autres travaux		77 363,79	77 363,79
Frais financiers	44 000,00	Amortissement subvention investissement		30 245,00	30 245,00
Dotation aux amortissements	64 116,00	Immobilisations corporelles	55 000,00		55 000,00
		Autre Immobilisation financière		20 785,00	20 785,00
TOTAL	149 135,79	TOTAL	109 311,00	228 551,86	337 862,86
RECETTES		RECETTES			
Résultat reporté d'exploitation	34 550,79				
Surtaxe d'assainissement	73 000,00	virement de la section fonctionnement			0,00
		Immobilisations en cours		20 785,00	20 785,00
Droits de branchement	11 340,00	subv AGENCE de l'eau/EPINET	85 211,44		85 211,44
Prime Agence Loire Bretagne		Subv CONSEIL Gal/réseau Epinet	91 869,42		91 869,42
		subv AGENCE de l'eau CG (rue de riom)		20 000,00	20 000,00
		Subvention Agence Eau (place gare+ télésurveillance)		24 315,00	24 315,00
		subvention CG (place de la gare+ télé surveillance)		10 781,00	10 781,00
Reprise de subvention	30 245,00	Amortissement construction		56 639,00	56 639,00
		Amortissement installation matériel outillage		7 477,00	7 477,00
		Autres Immobilisations financières		20 785,00	20 785,00
TOTAL	149 135,79	TOTAL	177 080,86	160 782,00	313 547,86

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

6- ECOLE : AUTORISATION DE PROGRAMME :

Le programme des travaux d'extension de l'école devant se dérouler sur deux exercices (2013 et 2014), il convient d'inscrire au Budget Unique 2013 les dépenses et recettes réellement correspondantes, en tenant compte de l'échéancier de l'opération concernée :

- Article 1 :

Total opération : 1 662 440.30 € TTC

Restant à réaliser :

Dépenses sur l'année 2013 : 1 324 045.00 €

Dépenses sur l'année 2014 : 293 000.00 €

- Article 2 : que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N + 1 automatiquement,

- Article 3 : que les dépenses seront équilibrées comme suit :

FCTVA : 215 199.00 €

Autofinancement : 95 846.00 €

Emprunt Année 2013 : 600 000.00 €
Année 2014 : 150 000.00 €
Subventions Année 2013 : 468 000.00 €
Année 2014 : 88 000.00 €

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

7- ASSAINISSEMENT

Plan de Financement de Mise en surveillance des installations d'Assainissement

Dans le cadre de mise en conformité du déversoir d'orage du bourg, rue du Pont-Neuf, et nos installations de refoulement, notre commune souhaite engager des travaux pour mettre en auto-surveillance l'ensemble de nos installations.

Ces travaux ont été définis, à hauteur de 21 790.00€ HT soit 26 060,84 € TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour réaliser ces travaux :

Dépenses	HT	TVA	TTC
Travaux	21 790,00 €	4 270,84 €	26 060,84 €
TOTAL	21 790,00 €		26 060,84 €
Financement			
Agence de l'Eau 60 %			13 074,00 €
Conseil général 20 %			4 358,00 €
Autofinancement			8 628,84 €
TOTAL			26 060,84 €

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

Demande de subventions au Conseil général et à l'Agence de l'Eau

Dans le cadre de la mise en conformité du déversoir d'orage du bourg, rue du Pont-Neuf, et nos installations de refoulement, notre commune souhaite engager des travaux pour mettre en auto-surveillance l'ensemble de nos installations. Ces travaux ont été définis, à hauteur de 21 790.00 € HT soit 26 060,84 € TTC.

Ce programme de travaux est éligible à des subventions respectives :

- des services du Conseil général à hauteur de 20 % soit : 4 358.00 €
- de l'Agence de l'Eau à hauteur de 60 % soit : 13 074.00 €

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

Plan de financement : création d'un réseau séparatif

Dans le cadre du programme de travaux défini par l'étude de zonage d'assainissement collectif, notre commune souhaite se mettre en conformité en créant un réseau séparatif d'assainissement collectif place de la Gare et

route de Clermont, afin de colleter cinq habitations restantes dans ce quartier.

Ce programme de travaux a été défini, à hauteur de 32 119.80 € HT soit 38 415.28 € TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour réaliser ces travaux :

Dépenses	HT	TVA	TTC
Travaux	31 184.50 €	6 112.16 €	37 296.66 €
Test d'étanchéité Et compactage	935.30€	183.32 €	1 118.62 €
TOTAL	32 119.80 €		38 415.28 €
Financement			
Agence de l'Eau 35 %			11 241.93 €
Conseil général 20 %			6 423.96 €
Autofinancement			20 749.39 €
TOTAL			38 415.28 €

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

Demande de subventions : Conseil général et Agence de l'Eau

Dans le cadre du programme de travaux défini par l'étude de zonage d'assainissement collectif, notre commune souhaite se mettre en conformité en créant un réseau séparatif d'assainissement collectif place de la gare et route de Clermont, afin de colleter cinq habitations restantes dans ce quartier.

Ce programme de travaux a été défini, à hauteur de 32 119.80€ HT soit 38 415.28 € TTC.

Ce programme de travaux est éligible à des subventions :

- des services de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 35 %.
- des services du Conseil général à hauteur de 20 %.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à déposer ces dossiers de subventions auprès du Conseil général et de l'Agence de l'Eau pour aider financièrement la collectivité à réaliser ces travaux.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

8- TICKETS RESTAURANT :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 juin 2010 instaurant un système de chèques déjeuners dont la valeur avait été fixée à 3.90 €.

Il rappelle que tout agent salarié de la commune peut bénéficier de ces chèques sous condition de 6 mois d'ancienneté.

En date du 13 avril 2012, la valeur a été fixée à 4.10 €.

M. Le Maire propose que la valeur du chèque déjeuner soit portée à 4.30 € à compter du 1er mai 2013.

Ainsi, la part prise en charge par la commune passerait à 2.58 € et la part supportée par l'agent passerait à 1.72 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité de porter la valeur du chèque à 4.30 €.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

9- TRAVAUX ECOLE : validation Lot 8

Dans le cadre de projet des travaux « Extension et aménagement d'une école communale », la consultation pour le lot 8 s'est avérée infructueuse.».

Une nouvelle consultation a été engagée.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 13 et 20 mars 2013 et propose de retenir l'entreprise suivante :

Lot 8	Menuiseries Intérieures bois	MEGEMONT	77 853.10 € HT	93 112.30 € TTC
-------	---------------------------------	----------	----------------	-----------------

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

10- AVENANT N°1 - Lot Ecole

Dans le cadre des travaux de l'extension et aménagement de l'école communale, des travaux complémentaires « réalisation d'une plate-forme » concernant l'accès au chantier sont nécessaires.

Il convient de valider un avenant au devis initial (lot 1 : gros œuvre) d'une plus-value de 11 695.68€ HT soit 13 988.03 € TTC.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

11- CONVENTION « SATESE » : renouvellement

En date du 27 novembre 2009, la commune de Saint-Beauzire a délibéré pour bénéficier de l'Assistance Technique Départementale apportée aux collectivités en matière d'assainissement collectif des eaux usées dans le cadre des activités du SATESE.

La convention était établie pour 3 ans.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler cette convention pour une durée de trois ans à compter de ce jour.

Le coût résiduel de l'assistance technique à la charge de la collectivité est de 0.93 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer et renouveler la convention de mission d'assistance technique en matière d'assainissement collectif des eaux usées.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

12- INDEMNISATION DE SINISTRES : encaissement de chèques

• Sinistre Espace culturel

L'assurance « GROUPAMA » vient de procéder à l'indemnisation du sinistre de la vitrine de l'Espace culturel.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 379.68 €.

Il conviendrait :

- d'encaisser les chèques d'indemnisation d'un montant de 379.68 €
- d'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement, au compte 7788 « indemnités sinistre »,

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

• Sinistre Ecole

L'assurance « GROUPAMA » vient de procéder à l'indemnisation du sinistre du bris de glace à l'école publique.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 1937.75 €.

Il conviendrait :

- d'encaisser les chèques d'indemnisation d'un montant de 1 937.75 €
- d'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement, au compte 7788 « indemnités sinistre »,

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

13- INFORMATIQUE : contrat de maintenance

Monsieur Alain Dupuis présente :

La municipalité désire mettre en place un contrat de maintenance pour son parc informatique (Ecole, Mairie, Espace culturel).

Après consultation, il propose de retenir la proposition de la société « ABCDépan'PC », pour la somme de 1100.00 € HT soit 1315.60 € TTC pour 20 h d'intervention.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance informatique avec la société « ABCDépan'PC » pour la somme de 1100.00 € HT soit 1315.60 € TTC.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

14- AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT : Dactyl « Maintenance »

Madame Jacqueline Mizoule expose :

La société « DACTYL BURO » propose un contrat « solution de service » pour le photocopieur de l'Espace culturel.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

15- BAUX : autorisation de signature

Monsieur Raymond ASTIER présente :
Pour la location des jardins et des baux communaux de la commune, des conventions de location sont mises en place.

Il conviendrait d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces contrats et conventions.

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

16- SBA : référents communaux

Dans le cadre de la mise en place de la Redevance Ordures Ménagères Incitative (ROMI) par les services du Syndicat du Bois de l'Aumône, il convient de désigner deux référents pour notre commune.

M. le Maire propose de désigner comme :

Référent Elu : M. Gérard CHAPEY

Référent Technique : M. Christophe EYMARD, Adjoint Technique 1^{ère} classe

VOTE : POUR à l'unanimité des présents

17- ECOLE : rythmes scolaires pour la rentrée 2013

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de l'école primaire, une concertation a été mise en place avec les enseignants, l'association des parents d'élèves et la Communauté de communes Limagne d'Ennezat.

La commission propose que cette réforme soit mise en place dès la rentrée scolaire de septembre 2013.

Cette décision a été également validée par toutes les communes de la Communauté de communes Limagne d'Ennezat ayant une école communale.

- Les cours se feront sur 4 jours ½, les lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin.
- Les horaires de cours seront de 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 16 h, les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 8 h 45 à 11 h 45 le mercredi.
- Les horaires concernant le restaurant scolaire seront modifiés pour être compatibles avec ces nouveaux horaires d'enseignement. Les services périscolaires (garderie, étude surveillée, activité périscolaire, restauration...) seront proposés de 7 à 18h 30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, en dehors des heures de cours, et les mercredis de 7 à 8h 45

Des aménagements à ces dispositions pourront être pris en fonction du résultat de la concertation en cours.

Monsieur le Maire a bien précisé que toutes ces décisions sont d'ordre municipal uniquement. Pour information plus large, sur le plan de la Communauté de communes, les différents Conseils municipaux se sont respectivement engagés pour leurs écoles à appliquer cette réforme également à compter de la rentrée de septembre 2013, avec chacun une organisation qui leur incombe.

VOTE : POUR 18 - Abstention : 1 (Mme Catherine Charcot)

Un questionnaire a été élaboré à destination des familles avec un retour des réponses attendu pour le 19 avril. Un rendu des réponses sera fait dans le courant du mois de mai.

Madame Jacqueline Mizoule souhaite qu'il soit fait mention dans le compte-rendu que cette réforme des rythmes scolaires ajoute un transfert des charges de l'Etat vers les Communes, dont le corollaire est l'inégalité de traitement et de moyens dans les applications de cette réforme.

18- QUESTIONS DIVERSES

- M. Raymond Astier explique au conseil que les membres du syndicat intercommunal d'assainissement de la rive droite de la Morge se sont réunis le 27 mars 2013 en Mairie de Riom sous la présidence de Monsieur François Mosnier et en la présence de Monsieur Claude Boilon. Les différents comptes et budgets ont été votés à l'unanimité. Un point a été fait concernant les travaux 2012, notamment les problèmes rencontrés sur Saint-Beauzire. La croix d'Epinet sera remise en état très prochainement par une entreprise spécialisée. Pour les travaux 2013, un appel d'offre va être lancé. Les questions diverses ont porté sur l'entretien des rivières concernant la Morge, le Buron et leurs affluents. Le Conseil syndical a voté une délibération en vue de l'embauche d'un technicien qui aurait pour mission de faire le bilan des travaux à effectuer.
- Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que la Communauté de Communes doit se positionner au niveau du nombre et de la répartition des délégués communautaires et des vices présidents pour le prochain mandat. Il sera proposé un nombre de 6 vices présidents. Un scénario à 33 délégués répartis de la façon suivante est proposé : 4 pour Ennezat, 3 pour Saint Beauzire, Les Martres d'Artière et Chappes, et 2 pour les 10 autres Communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil, pour un avis de principe, de retenir cette proposition, avec 3 délégués pour la commune de Saint-Beauzire.

VOTE : -Pour : 13 - Contre : 1 (P. Pérez) – **Abstentions : 5** (A. Boile, P. Chauve, A. Dupuis, P. Rastoix +C. Charcot)

- **ZPH** : Le groupe de travail poursuit la finalisation du permis d'aménager et une réunion du comité de pilotage et prévue le 15 avril pour étudier les aménagements des espaces publics de cette zone.

- **SMTC** : L'adhésion de notre commune au SMTC a été validée par les différentes communes adhérentes.

- PLU : le règlement du PLU est mis à disposition du public du 20 mars au 17 avril.

- Festival BD : la quatrième édition du festival « Tous en BD » aura lieu les 11 et 12 mai 2013.